

Dispositif d'accompagnement personnalisé (DAP) des professeurs-stagiaires (PLC-PLP) et CPE

L'enjeu du dispositif d'accompagnement personnalisé est principalement d'apporter une **aide aux fonctionnaires stagiaires en difficulté dans l'exercice de leur pratique professionnelle**.

Pour ce faire, le dispositif vise à partager le diagnostic entre les différents acteurs de la formation, ainsi qu'à identifier de manière concertée les leviers les plus pertinents à activer pour permettre la progression du fonctionnaire stagiaire dans la construction des compétences professionnelles. La réforme de la formation des fonctionnaires-stagiaires amène à envisager différemment la prise en charge des fonctionnaires-stagiaires à mi-temps, qui bénéficient du cadre de l'alternance et celle des fonctionnaires-stagiaires à temps plein.

1. Fonctionnaires-stagiaires mi-temps, en formation en alternance à l'INSPÉ

Niveau 1 : renforcement du tutorat de proximité

- Aucun document formalisé
- Échange renforcé entre le tuteur Inspé et le tuteur terrain

Niveau 2 : aménagement de formation

- Un aménagement de la formation peut être activé après concertation entre les différents acteurs, y compris à la demande du stagiaire lui-même.
- L'INSPÉ et l'établissement renforcent l'action du tutorat en proposant au stagiaire, dans le cadre d'une contractualisation, des aides complémentaires. Ces démarches, entreprises par l'une ou l'autre des parties informées du niveau de difficulté, déclenchent ce niveau 2. Le stagiaire a la possibilité de refuser ces aides.
- Le tuteur ou les tuteurs complète(nt) une fiche de suivi concertée avec le stagiaire comprenant les constats des difficultés, les actions datées entreprises par le tutorat, ainsi que celles mises en place par l'INSPÉ et/ou l'établissement. L'inspecteur, le responsable pédagogique du site INSPÉ et l'établissement sont informés.

Niveau 3 : alerte

- Les acteurs impliqués dans l'aménagement de formation s'entendent pour déclencher l'alerte.
- Le directeur adjoint à la formation et aux moyens de l'INSPÉ est informé de la situation.
- L'INSPÉ et l'Éducation nationale se mettent en relation pour acter d'une réponse qui s'impose au stagiaire et qui pourra lui permettre de développer ses compétences professionnelles.
- La fiche de suivi, retraçant l'historique de l'accompagnement, est complétée par le dispositif d'alerte ainsi activé. Cette fiche est communiquée à l'ensemble des acteurs, y compris au stagiaire.

2. Fonctionnaires-stagiaires à temps-plein

En cas de difficultés rencontrées par un stagiaire temps plein, la ou le chef d'établissement et/ou le tuteur ou la tutrice terrain peuvent solliciter l'équipe d'inspection disciplinaire. L'équipe d'inspection sollicite le directeur adjoint de l'Inspé Bretagne en charge de la formation initiale, Bertrand Baleine (bertrand.baleine@inspe-bretagne.fr) qui fait le lien avec le responsable de site et le coordonnateur de parcours pour mettre en œuvre ce dispositif

d'accompagnement qui prendra la forme d'un tutorat. L'annexe 3 est utilisée dans cette situation. Cette fiche de suivi, décrivant la situation, est communiquée à l'ensemble des acteurs, y compris au stagiaire.

3. fonctionnaire stagiaires à temps plein avec un tutorat Inspé

En cas de difficultés rencontrées par un stagiaire temps plein, la ou le chef d'établissement et/ou le tuteur ou la tutrice terrain peuvent solliciter l'équipe d'inspection disciplinaire. L'équipe d'inspection sollicite le directeur adjoint de l'Inspé Bretagne en charge de la formation initiale, Bertrand Baleine (bertrand.baleine@inspe-bretagne.fr) qui fait le lien avec le responsable de site et le coordonnateur de parcours pour mettre en œuvre ce dispositif d'accompagnement qui peut s'organiser autour d'un aménagement de formation ou par un renforcement du tutorat. L'annexe 2 est utilisée dans cette situation. Cette fiche de suivi, décrivant la situation, est communiquée à l'ensemble des acteurs, y compris au stagiaire.

ANNEXES

- Annexe 1 : Description des différents niveaux d'accompagnement pour les professeurs stagiaires mi-temps
- Annexe 2 : Fiche de suivi permettant de conserver une trace de l'historique des actions menées et des dispositifs activés aux niveaux 2 et 3, pour les professeurs stagiaires mi-temps
- Annexe 3 : Fiche de suivi permettant de conserver une trace de l'historique du dispositif activés pour les professeurs stagiaires temps-plein

Annexe 1 : Dispositif d'accompagnement - Public professeurs stagiaires 50 %

Professeurs stagiaires 50 %	Objectif visé et critère de déclenchement	Caractéristiques de mise en œuvre	Modalités d'aide
1. Renforcement du tutorat de proximité	- Un enjeu de prévention. Situation ordinaire dans le processus de professionnalisation mais nécessitant une vigilance de la part du tutorat mixte. - Apparition des premières « difficulté(s) » professionnelle(s) même légère(s) mais marquées par une certaine récurrence.	Périmètre du tutorat mixte - Information(s) partagée(s) au sein du binôme de tuteurs - Identification du besoin exprimé ou constaté et mise en place d'un accompagnement spécifique porté principalement par le tuteur terrain	- Densification du temps d'accompagnement - Visites de classes ciblées sur le besoin professionnel à traiter : - visite de la classe du tuteur - visite d'autres classes - Écoute – conseil du tuteur INSPÉ
2. Aménagement de formation	- L'aménagement de formation vise à mettre en place une réponse de formation adaptée aux difficultés et aux besoins identifiés - Les critères peuvent être de nature différente : Le contexte professionnel particulier dans lequel évolue le stagiaire nécessite un accompagnement spécifique - Un certain nombre de difficultés professionnelles n'ont pas été surmontées. - Demande d'aide spécifique du stagiaire au regard de difficultés personnelles et/ou professionnelles singulières	- Le tutorat mixte est au cœur de l'élaboration de l'aménagement de formation. - Cet aménagement mobilise d'autres acteurs (site de formation INSPÉ et établissement) et peut nécessiter un engagement de moyens spécifiques dont l'attribution est décidée par le responsable pédagogique de site. - L'aménagement de formation est proposé au stagiaire au travers du dialogue professionnel inhérent aux enjeux du tutorat mixte - L'aménagement de formation est formalisé dans un protocole d'accompagnement personnalisé (en lien avec le chef d'établissement) - L'inspecteur, le responsable pédagogique du site INSPÉ et l'établissement sont informés et suivent la situation. - Une réunion de bilan, en présence du stagiaire, des tuteurs, du responsable de site ou du coordonnateur, des représentants de l'employeur est organisée. Les suites de l'accompagnement (allègement du dispositif ou DAP3) sont déterminées à cette occasion.	- Observation et/ou pratique accompagnée complémentaire - Intervention de personnes ressources - Entretien(s) complémentaire(s) - Visite conseil supplémentaire - Dispositif pédagogique spécifique : Suivi personnalisé / regard extérieur - Analyse de pratique (individualisée et/ou collective)

3.	- Ce protocole peut être déclenché de manière précoce dans le cas d'actes, d'attitudes ou de comportements jugés rédhibitoires en référence au cadre déontologique et éthique des missions assignées aux agents du service public d'éducation. - Il peut être déclenché également si un certain nombre de difficultés persistent malgré les interventions de niveau 1 et 2 - Différents acteurs peuvent activer l'alerte par écrit au regard de la situation du stagiaire : - Le binôme de tuteurs dans le cadre du tutorat mixte ou, le cas échéant un des deux tuteurs - L'inspecteur ; - Le chef d'établissement.	- Le document qui récapitule toutes les étapes et les aides mises en œuvre ayant abouti au déclenchement de ce dispositif est communiqué au stagiaire. - Les corps d'inspection, l'INSPÉ et le chef d'établissement sont informés et impliqués dans le traitement de l'alerte. - Le déclenchement de la procédure d'alerte entraîne la mise en place d'une réponse adaptée aux besoins du stagiaire - Les modalités de remédiation ne sont pas soumises à négociation	- Dispositif renforcé de suivi et d'accompagnement - Visite d'inspecteur

Annexe 2 : Fiche de suivi permettant de conserver une trace de l'historique des actions menées et des dispositifs activés aux niveaux 2 et 3, pour les professeurs stagiaires mi-temps



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE STAGIAIRES

Fiche de suivi

Nom du stagiaire	
Situation à l'INSPÉ (parcours, site)	
Affectation	
Tuteur terrain	
Tuteur INSPÉ (le cas échéant)	

Constats (chronologie synthétique et datée des visites et des principaux constats, objectifs visés)

--

Niveau 2 - Aménagement de formation contractualisé

sur le lieu d'exercice	sur le lieu de formation

Date du prochain point d'étape :

Date : Signature du stagiaire	Date : Signature du tuteur terrain	Date : Signature du tuteur INSPÉ	Date : Signature du responsable pédagogique du site	Date : Signature du chef d'établissement
----------------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------	--	---

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Document attestant les modalités de suivi et de l'accompagnement du stagiaire

Niveau 3 - Protocole d'alerte

Date : Signature de la ou du stagiaire	Date : Signature de la tutrice ou du tuteur terrain	Date : Signature de la tutrice ou du tuteur INSPÉ	Date : Signature du ou de la responsable pédagogique du site	Date : Signature du chef ou de la cheffe d'établissement	Date : Signature de l'inspecteur ou de l'inspectrice
--	--	---	--	---	--

Annexe 3 : Fiche de suivi permettant de conserver une trace de l'historique du dispositif activés pour les professeurs stagiaires temps-plein.



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE STAGIAIRES

Fiche de suivi

Nom du stagiaire	
Situation à l'INSPÉ (parcours, site)	
Affectation	
Tuteur terrain	
Tuteur INSPÉ (le cas échéant)	

Constats (chronologie synthétique et datée des visites et des principaux constats, objectifs visés)

Objectifs prioritaires

sur le lieu d'exercice

Date du prochain point d'étape :

Date : Signature de la ou du stagiaire	Date : Signature du tuteur ou de la tutrice terrain	Date : Signature du tuteur ou de la tutrice INSPÉ	Date : Signature de l'inspecteur ou de l'inspectrice	Date : Signature du chef ou de la cheffe d'établissement
--	--	--	---	--